Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 4 (1894)

Artikel: Contribution à la numismatique des Comtes de Savoie : monnaies

inédites, rarissimes ou mal attribuées

Autor: Ladé

Kapitel: Amédée VI: 1343-1383

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-171966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui constitue sans doute une marque de maître ou d'émission, entre l'A et l'R de MARCHO

Billon. Poids : 0,82 (pour mémoire, cet exemplaire étant en aussi mauvais état que l'autre).

Promis est certainement dans le vrai quand il dit que sa pièce est une imitation des doubles tournois de France (¹), mais on peut se demander s'il a raison de l'identifier avec le denier blanc escucellé émis à Chambéry de 1340 à 1341, puisqu'elle ne porte pas d'écu, et si ce n'est pas plutôt une des quatre espèces de monnaies dites « à la fleur-de-lis » qui furent frappées à Pont-d'Ain, par Sandro Farolfi, de 1340 à 1342.

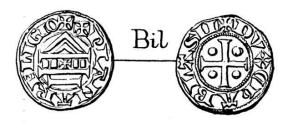
AMÉDÉE VI

1343-1383

Nº 45. Temple carolingien à 4 colonnes avec une croix entre celles du milieu et une autre croix au-dessus du fronton; au-dessous, 2 degrés.

XPIANA RELIGIO

- R). Croix pattée cantonnée de 4 besants.
- + DVX CHABLASII



Bas billon. Poids: 0,91; assez bonne conservation. Ma collection.

Ce denier rarissime a déjà été publié par de Pina (2)

⁽¹⁾ Ou, plus exactement, des doubles parisis. La pièce française qui a servi de modèle à celle d'Aimon, dont on connaît maintenant trois variantes, est le double parisis de Philippe VI (1328-1350), n° 42, pl. XVIII de l'ouvrage classique de Hoffmann, les Monnaies royales de France, Paris, 1878.

⁽²⁾ Le marquis de Pina, Notice sur les pièces frappées dans les environs du lac Léman, dans Revue numismatique, Blois, 1838.

et, d'après lui, par Rodolphe Blanchet (¹); quoique chacun de ces auteurs ait accompagné sa description d'une figure, j'ai cru devoir faire faire un nouveau dessin (²) rendant mieux le caractère de la pièce et rectifiant quelques détails.

Mes deux prédécesseurs ont donné ce denier, le premier à Amédée IV, le second à Aimon; de Pina allègue pour seule raison de son attribution la considération que voici : « A quel prince pourrait-il appartenir, si ce n'était « au plus ancien duc de Chablais, nouvellement décoré « de ce titre ? » Or, rien absolument ne démontre qu'Amédée IV ait été le premier prince de Savoie portant le titre de duc de Chablais; mais, l'eût-il été, cela ne prouverait encore pas qu'une monnaie anonyme portant DVX CHABLASII doive nécessairement être de lui plutôt que d'un de ses successeurs. Quant à Blanchet, il se fonde sur l'identité des lettres de cette pièce et de celle (que je crois encore plus rare) qui porte tout au long le nom d'Aimon; c'est déjà plus scientifique. Mais j'ai pour l'attribuer à Amédée VI une raison à laquelle il n'y a rien à répondre, c'est que nous en possédons l'ordre de frappe accompagné de la description de la pièce projetée. Voici en effet ce qu'on lit dans une charte de décembre 1349 publiée, en partie en extrait, en partie textuellement, par D. Promis (3).

A cette date, Manfred Frotta, de Milan, est autorisé à frapper en Chablais, à partir du 25 janvier 1350, des deniers, oboles et gros mauriçois, les premiers à raison de 228 au marc de Troyes et à 5 deniers 12 grains de fin, ce qui les met à 1,090 pour le poids et à 439 millièmes pour le titre. Le texte dit que la pièce doit porter

⁽¹⁾ Rod. Blanchet, Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman, dans Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XIII, Lausanne, 1853.

⁽²⁾ Dù au crayon exercé de M. A.-St. van Muyden, dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de louer les productions.

⁽³⁾ Op. cit., p. 93 et 446.

a parte pile in medio summitatem seu verticem clocherii forme sequentis..... cum cruce desuper, et ab eadem parte in circumscriptione CHRISTIANA RELIGIO: ab alia vero parte infra (¹) circulum medium crucem cum quatuor punctis, extra vero dictum circulum in circumscriptione DUX CHABLASII. Le dessin manque dans la charte à l'endroit marqué par des points; cependant tout le reste étant conforme à l'ordre de frappe, il n'y a aucun doute que notre pièce ne soit celle qui y est prévue; le prétendu sommet d'un clocher n'est pas autre chose que le temple carolingien, type bien connu qui s'était conservé dans la région du Léman plus longtemps que dans les contrées voisines et qui, après avoir disparu d'abord à Genève, se maintint encore pendant environ deux siècles à Lausanne et à Saint-Maurice.

Il n'est pas dit dans la charte de 1349 dans quel endroit du Chablais le maître de monnaie devait travailler, mais ce ne peut pas avoir été ailleurs qu'à Saint-Maurice, car aucune autre localité de ce duché n'a eu d'atelier monétaire, et plusieurs textes, ainsi que tout un ensemble de circonstances et d'indices qui s'appuient l'un l'autre, prouvent qu'il y en avait un à Saint-Maurice, qui fonctionnait depuis plusieurs siècles; la pièce qui nous occupe est le dernier terme d'une série qui a été mise en lumière par Morel-Fatio (²) et étudiée ensuite dans mon travail sur les deniers mauriçois (³).

La pièce que je présente aujourd'hui n'est pas unique : le Musée de Vevey en possède une (4), pesant 0,99, qui se distingue de la mienne par un point après chacun des mots DVX, XPIANA et RELIGIO.

⁽¹⁾ Je me demande si dans ce document et dans beaucoup d'autres lettres-patentes de cette époque, infra n'est pas une mauvaise lecture; ne serait-ce pas plutôt intra? Intra, par opposition à extra.

⁽²⁾ A. Morel-Fatio, Ferreyres. Description de quelques monnaies du XII siècle trouvées dans cette localité, Annecy, 1871 (extrait de la Revue savoisienne).

⁽³⁾ Les deniers mauriçois, leçon inaugurale, etc., dans Bulletin de la Société suisse de Numismatique, 9^{ne} année, p. 238.

⁽⁴⁾ Dont je dois la communication à M. de Palézieux-Du Pan, conservateur de ce médaillier.

Un troisième exemplaire, différent de celui de Vevey et probablement aussi du mien, a servi aux travaux de Pina; j'ignore où il se trouve actuellement.

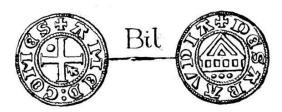
Quant à l'obole et au gros mauriçois mentionnés dans l'ordonnance de 1349 en même temps que le denier, je ne sache pas que personne les ait jamais vus.

Nº 46. Croix pattée cantonnée au 1er quartier d'un besant, au 4me d'une figure qu'on trouve très fréquemment sur le numéraire de l'évêché de Lausanne et dont la signification n'est pas connue; on l'a comparée à une barbe de plume et à un fer de flèche (¹); sur des exemplaires bien conservés de deniers lausannois, on reconnaît parfaitement la pointe de la flèche, en sorte que le mieux est d'appeler cet objet une flèche barbelée; seulement comme l'espace dont on dispose dans un des cantons de la croix est très restreint, la tige en est réduite à sa plus simple expression.

+ AMED : COMES

R. Temple carolingien à 5 colonnes attenantes au fronton et au degré unique; au-dessous, 3 besants. Il n'y a pas de croix au-dessus, mais il semble que le sommet se termine par une boule; cela n'a pas été rendu par le dessinateur et je n'ai pas exigé de lui qu'il le fît parce que ce détail n'est pas clair.

+ DE SABAVDIA



Bas billon. Poids : 0,92-93, exemplaire fruste. Collection de M. de Palézieux.

Cette pièce aussi a été décrite et figurée successivement

⁽¹⁾ D'aucuns, pressés par le besoin d'attribuer à Neuchâtel certaines pièces qui la portent, l'ont comparée à deux chevrons superposés.

par de Pina et par Rod. Blanchet; ils l'ont attribuée à Amédée VI, en ont reconnu la ressemblance avec les deniers de l'évêché de Lausanne et ont soupçonné que c'en était une imitation, mais ils n'ont pas su si elle a été frappée à Saint-Maurice ou ailleurs.

Morel-Fatio, qui s'en est occupé (¹) à propos du monnayage de l'évêque Aimon de Cossonay (1355-1375), se prononce pour l'imitation et démontre qu'elle a eu lieu à Nyon. Je ne puis pas mieux faire que de citer ses propres paroles :

- « Amédée VI de Savoie ayant acheté en 1359, la « baronnie de Vaud de Catherine, fille et héritière de « Louis II, remit en activité l'atelier de Nyon, qu'on « suppose avoir chômé au moins depuis la mort de ce « dernier.
- « Les premières opérations paraissent avoir consisté « dans la contrefaçon des deniers des évêchés de Genève « et de Lausanne en se modelant, comme toujours en « pareil cas, sur la monnaie contemporaine; or l'imita-« tion du denier lausannois fabriqué par Amédée VI à « Nyon nous montre le temple placé sur trois besants.
- « On est d'après cela autorisé à considérer ce type comme « étant encore en vigueur à ce moment. Mais quel est « ce moment, quelle en est la date précise?
- « Ce renseignement nous fait défaut; nous savons par « les réclamations de l'évêché de Genève que la contre-« façon de ses deniers avait lieu en 1364. Il est per-« mis de croire, sans pouvoir cependant l'affirmer, que « celle de la monnaie de Lausanne avait lieu à la même
- « époque. »

Je ne puis que me ranger à cette manière de voir et j'ai peu de chose à y ajouter : soit que la monnaie d'Amédée VI dont nous nous occupons ait eu ou qu'elle n'ait pas eu le fronton terminé par une boule, il est cer-

⁽¹⁾ Histoire monétaire de Lausanne. Aimon de Cossonay, extrait du tome XXXV des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, p. 6.

tain qu'elle doit être antérieure à l'épiscopat de Guy de Prangins, élu en 1375, qui arbora l'aigle, armoirie de sa famille, au sommet du temple sur toutes les pièces qu'il frappa d'après le type carolingien.

On arrive au même résultat si l'on considère les figures qui se trouvent sous le temple; du temps de François de Montfaucon (1347-1354) et antérieurement, c'étaient toujours trois besants; sous Guy de Prangins, c'était invariablement un annelet accosté de deux besants. D'après Morel-Fatio, dont l'opinion doit faire règle en ce qui concerne l'évêché de Lausanne jusqu'à preuve péremptoire du contraire, ce petit changement aurait eu lieu sous Aimon de Cossonay, puisqu'on connaît de lui des deniers de l'un et de l'autre genre. C'est donc avant la fin de son épiscopat que ceux du type ancien auraient été imités par Amédée VI; le poids des exemplaires bien conservés dépassait 1 gramme.

De tout ce qui précède il résulte que la pièce décrite ci-dessus a vu le jour entre les deux dates extrêmes de 1359 et de 1375 et, par analogie, on doit admettre que le denier au type genevois, c'est-à-dire portant la tête tonsurée de saint Pierre, que Promis a décrit et attribué à Amédée VII, n'est pas de ce dernier, mais aussi d'Amédée VI.

Il existerait donc d'un même prince, du comte Verd, des deniers frappés d'après les types traditionnels des trois évêchés voisins du Léman : le premier cas de ce genre dans l'histoire de cette contrée et aussi le dernier.

Nº 47. A majuscule surmonté d'une étoile à 5 rais.

- + M' 🔅 COMES 💸
- R. Écu de Savoie, sans rien au-dessus.
- + SABAVDIE

Billon. Poids : 0,82. Exemplaire très bien conservé. Ma collection.

Variante nouvelle d'un viennois escucellé frappé pro-

bablement à Pont-d'Ain de 1355 à 1356; l'avers est celui de la figure 10 de Promis (1), le revers celui de la figure 7.

COMTE ANONYME

Nº 48. FE · RT en caractères minuscules entre 4 traits disposés deux à deux.

- + COMES O
- R. Croix formée de 4 lacs d'amour.
- + INITALIA O MARCHIO

Billon. Deux exemplaires assez bien conservés, pesant 1,51 et 1,41. Collection de M. Feuerlein, à Genève.

Nº 49. FE · RT, comme au nº 48.

- + COMES * SABAVDIE. Un trait droit, qui n'est pas un accident de coin, mais a été gravé intentionnellement, part de la boucle inférieure de l'S de ce mot, traverse le grènetis, et se termine en pointe à peu de distance des lignes droites qui se trouvent sous FERT.
 - R. Croix comme au nº 48.
 - + INITALIA ★ MARCHIO

Billon. Poids : 1,60-61; très bel exemplaire. Ma collection.

Ces deux numéros sont des variantes nouvelles du quart anonyme que j'ai décrit dans mon travail sur les monnaies anonymes des comtes de Savoie (²) et attribué à Amédée VI, faisant frapper à Pignerol entre 1369 et 1377. — Par eux-mêmes, ils ne présentent pas grand intérêt, mais j'ai tenu à les publier, d'abord parce que la connaissance de deux variétés nouvelles prouve que l'émission de ces pièces a duré assez longtemps, peut-être plusieurs années (ce qui tend à confirmer la justesse de mon raisonnement d'alors), ensuite parce que cela

⁽¹⁾ Il y a ici une erreur ; la figure 10 a AM, le n $^\circ$ 10 du texte AMED (p. 96). Je m'en suis tenu à la figure.

⁽²⁾ Dans Revue suisse de Numismatique, 1892, 2me livraison.